



Résumé

Je fus exposée, au cours de trois années de travail salarié et militant au sein d'associations de défense de droits de personnes locataires, à une souffrance silencieuse révélée par des personnes aux prises avec des problématiques locatives. Ces témoignages me poussèrent à consacrer mes études doctorales en santé et société sur la question du vécu locatif conflictuel et de ses répercussions sur la santé psychosociale des personnes locataires. À l'origine de mon intérêt pour ma thèse, mon parcours d'implication dans le milieu de défense de droits de personnes locataires se retrouva rapidement la cible des critiques remettant en cause mon objectivité et, plus sévèrement, ma capacité de produire des connaissances scientifiques. Le présent article tentera de déconstruire une telle appréhension de la recherche en démontrant qu'il est possible de s'engager dans la production de connaissances scientifiques tout en s'impliquant dans des luttes sociales revendicatrices d'une société plus juste et égalitaire.

Mots clés conflit, défense de droits, logement, posture du chercheur, recherche engagée

Recherche et luttes sociales: retour sur une expérience empirique sur le terrain de la défense de droits des locataires

GENEVIÈVE BREAULT

Introduction

La Charte d'Ottawa repoussait, il y a déjà plus de vingt-cinq ans, l'idée selon laquelle la santé ne relève que du secteur sanitaire.[] La paix, l'abri, la nourriture et le revenu furent alors désignés en tant que conditions et ressources préalables à toute amélioration du niveau de santé. Trois années plus tard, l'Organisation Mondiale de la Santé statuait sur le fait que l'abri, c'est-à-dire le logement, procure à ses occupants « une certaine sécurité psychologique, des liens physiques avec leur communauté et leur culture ainsi que le moyen d'exprimer leur individualité ».[2 p5] L'OMS insista également sur le fait

que les conditions locatives influent « fortement sur l'état de bien-être physique, mental et social » des populations,[2 p8] ce que des dizaines d'études épidémiologiques portant sur les facteurs de risque biologiques et chimiques présents dans l'environnement résidentiel, ainsi que sur les aspects physiques, environnementaux et psychosociaux des logements ont contribué à démontrer depuis les trente dernières années.[3,4]

L'une des facettes non examinée par ces études concerne la souffrance caractérisant le vécu expérientiel de personnes aux prises avec une situation locative dans laquelle elles considèrent que leurs droits sont bafoués, lésés, ou non respectés. De telles situations impliquent des dispositions légales issues du contrat de bail résidentiel prévues par le Code Civil du Québec, et mettent en scène des conflits entre personnes locataires et locatrices. Mon implication salariée et militante de plus de trois ans au sein de groupes de défense de droits de personnes locataires me confronta à l'existence de cette souffrance. Celle-ci est régulièrement décelable chez les personnes demanderesse de services-

conseils, mais reste invisibilisée et méconnue hors du milieu communautaire « logement ».

Souhaitant apporter un éclairage nouveau sur les enjeux de santé soulevés par les rapports résidentiels locatifs, je ne fus pas sans savoir que ma proximité avec mon objet de recherche serait susceptible d'alimenter un questionnement sur les données que je contribuerais à produire. Adoptant une perspective épistémologique de *feminist standpoint*, je privilégiâi une démarche qui dérive d'une lecture marxiste et n'adhérai, par conséquent, ni à l'idéal de neutralité mis de l'avant par Weber[5] ni à celui du chercheur désintéressé du monde social véhiculé par Schutz.[6] Cet article propose donc de défendre la thèse selon laquelle il est possible, et même tout à fait acceptable, de faire de la recherche de façon rigoureuse, tout en adoptant une posture militante et engagée. Je propose donc de contribuer à la démystification du quotidien du chercheur engagé en partageant mon expérience de terrain afin de démontrer qu'il est possible de s'engager dans la production de connaissances tout en s'impliquant dans des luttes sociales revendicatrices d'une société plus juste et plus égalitaire. Cette réflexion se veut l'occasion de repenser l'articulation entre l'engagement social et la démarche scientifique en sciences de la santé, un domaine où les discours dominants ne laissent que peu de place aux approches non traditionnelles de développement des connaissances.

Mise en contexte : les groupes de défense de droits des personnes locataires

Afin de permettre au lecteur de mieux comprendre le contexte général de la problématique locative, il convient de présenter le milieu communautaire de défense des droits des locataires ainsi que les principes sur lesquels repose l'organisation communautaire. Les premiers groupes de défense de droits des personnes locataires émergent à la fin des années 1960 sous la forme de comités de citoyens ou de comités d'action politique à la recherche de solutions aux problèmes touchant leurs quartiers.[7] Ils rassemblaient des ouvriers préoccupés par des enjeux liés à l'urbanisation de leurs quartiers. Au début des années 1970, ces groupes furent balayés par une nouvelle vague d'organismes subventionnés par le gouvernement fédéral. En introduisant la notion de salariat par l'entremise de programmes de création d'emplois,[8 p3] le gouvernement implanta alors une philosophie d'action basée sur le service et le dépannage des locataires en difficulté. Le retrait de son financement[9] mis fin à l'existence de ces groupes et favorisa l'arrivée d'une troisième vague d'organismes se donnant pour mission de mettre sur pied des services autogérés d'information destinés

aux locataires désirant se défendre contre les abus de certains propriétaires. En plus de donner de l'information juridique, ces nouveaux groupes offraient une aide technique dans la rédaction de communications ainsi qu'un accompagnement physique et moral visant à sécuriser les locataires tout au long de leurs démarches légales. Ces organismes exerçaient également des pressions politiques, déployaient des actions à dimension collective et dérangeaient l'ordre public afin d'attirer l'attention sur certains enjeux locaux. De telles actions visaient, grâce leur caractère sociopolitique, à promouvoir et à défendre des droits sociaux ainsi qu'à réclamer des lois et des programmes plus justes et plus équitables.[10]

C'est cette tradition qui caractérise le travail de la plupart des groupes de défense de droits de locataires encore actifs aujourd'hui. On en dénombre plus de 45 à l'échelle de la province sous la forme de groupes de défense de droits des locataires, de comités de citoyen-nes dotés d'un volet logement ou encore de services de référence en matière de logement à même une table de concertation ou un organisme communautaire avec un large mandat d'intervention.[11] Ces groupes, qui comptent des travailleur-euses rémunérés ainsi que des membres actifs ou non, bénévoles et militants, sont essentiellement financés par le Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome et aux Initiatives Sociales (SACAIS) sous l'égide du gouvernement provincial, Centraide et la Société d'Habitation du Québec (SHQ). Près d'une vingtaine de ces groupes sont situés dans la ville de Montréal, où 65.6% des ménages sont locataires.[12 p6] Ils se partagent le territoire d'intervention à partir de critères géographiques généralement empruntés aux divisions d'arrondissements.

La plupart des groupes de défense de droits des personnes locataires travaillent à partir d'une approche basée sur l'organisation communautaire, qui se définit comme une « intervention planifiée de changement social dans, pour et avec les communautés locales afin de s'attaquer [aux] inégalités, [à] la concentration de pouvoir et [aux] discriminations ».[13 p9] Cette approche perçoit les problèmes sociaux comme étant de nature collective et considère, par conséquent, qu'ils requièrent des solutions collectives. L'organisation communautaire se propose donc d'être un moyen de promotion de la justice sociale, de remise en question des relations de pouvoir et des privilèges dont jouissent les membres d'une minorité, et une tribune afin que les « dépossédés » puissent faire entendre leur voix. [14 p51]

Mon vécu d'intervenante en défense de droits des personnes locataires

Tel que mentionné d'entrée de jeu, c'est mon expérience d'intervenante dans deux groupes communautaires mont-réalais de défense de droits de personnes locataires qui alimenta mon intérêt envers les corollaires des conflits locatifs, et ce, à partir d'une perspective de santé. Mon travail d'organisatrice communautaire dans un groupe de défense de droits « logement » consistait à informer les locataires sur leurs droits, obligations et recours, les regrouper et les mobiliser, à animer la vie associative, et à favoriser le développement de liens de solidarité. Cette diversité de rôles et les imprécisions qu'elle engendre s'expliquent par les caractéristiques du modèle de défense des droits qui, alliant la défense individuelle des droits à la défense collective de ceux-ci sur le plan des classes, des législations et des politiques, positionne l'intervenant tour à tour en tant qu'analyste, vulgarisateur, plaideur, organisateur, lobbyiste et politicien.[14]

En raison d'un profond désir d'aider et de mon besoin de poser des gestes concrets, je consacrai une grande partie de mon travail rémunéré à la défense individuelle des droits, appelée le « service aux locataires » ou l'« accueil aux locataires » selon les groupes. J'y travaillai également de façon militante, c'est-à-dire hors du cadre salarié, à de nombreuses occasions. L'accueil aux locataires prend la forme d'une clinique où se formulent des demandes de services-conseils de nature juridique qui sont répondues au sein même de l'organisme par un ou des membres de l'équipe de travail n'ayant pas, à moins d'exception, de formation juridique. L'aide peut être offerte par téléphone ou lors de rencontres individuelles dans une formule avec ou sans rendez-vous. La vulgarisation de lois et de règlements municipaux, l'information sur les droits, obligations et recours des locataires, la rédaction de mises en demeure, l'aide dans le dépôt d'une demande de logement social, la référence vers d'autres ressources psychosociales, l'aide dans le dépôt d'une ouverture de dossier ou de plainte à la Régie du logement, le tribunal qui, au Québec, a la compétence exclusive pour entendre toute demande relative au bail d'un logement, et à la Ville de Montréal, figurent parmi les services offerts au cours de ces rencontres.

De façon générale, les demandes d'informations formulées par les personnes locataires concernent des problématiques relatives à leur logement : dysfonctionnement du système de chauffage, problèmes de tuyauterie, problèmes électriques, présence d'insectes ou de vermine, présence d'humidité excessive et de moisissure, vétusté et bris des installations,

mauvaise isolation des fenêtres ou des portes, problèmes liés aux serrures, problèmes de voisinage, problèmes de colocation, problèmes de bruit, non-respect de conditions du bail (notamment en ce qui concerne l'accès à la cour, au stationnement ou à la corde à linge). Elles concernent également la protection de leurs droits relativement aux hausses de loyer, aux avis de modification des conditions de bail reçus, aux modalités de paiement, et aux termes des baux (cession et sous-location) et peuvent porter sur les aides financières disponibles ou encore sur la recherche d'un nouveau logement. À l'Association des locataires de Villeray (ALV), là où j'effectuai ma collecte de données pour ma recherche de doctorat, plus du tiers des 400 demandes d'informations annuelles interpellent des problématiques relatives à l'insalubrité des logements.[15]

La poursuite de mon engagement pendant mon travail de recherche

Interpellée par la souffrance vécue par les personnes locataires aux prises avec des problématiques dans leur logement évoquant l'exercice de leurs droits, je décidai de me pencher sur l'effet de cette situation sur leur santé. J'enregistrai ainsi une vingtaine d'entrevues en 2013 dont les finalités étaient de connaître le parcours de location résidentielle de la personne répondante, les modalités de location de son logement actuel, les caractéristiques de sa situation précédant la demande de services-conseils à une ressource communautaire, les problèmes rencontrés, les conséquences engendrées sur sa vie personnelle, professionnelle et sanitaire, sa perception des droits et des mécanismes de surveillance en place, le tout à partir d'une vision qu'entretient la personne locataire sur sa propre situation. Les entrevues furent réalisées avec des personnes demanderesse de services-conseil à l'Association des locataires de Villeray, un organisme communautaire situé dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension qui existe depuis 35 ans et dont la mission est de défendre les droits des locataires et de faire la promotion du logement social.

Or, comme le rapporte Norbert Elias, il n'est pas simple pour nous, chercheurs, de renoncer à nos autres statuts pour n'arborer que celui chercheur et ainsi cesser de nous préoccuper des enjeux qui nous entourent. Nous ne pouvons cesser de prendre part aux affaires sociales et politiques de notre époque ou de notre milieu et cesser d'être concernés par elles. [p29] C'est ainsi que ma collecte de données me replongea dans mon environnement d'implication en défense de droits de personnes locataires. Je retournai sur l'un des lieux où des témoignages qui me convainquirent de la pertinence de traiter de la santé psychosociale des personnes

locataires aux prises avec des conflits en habitation. Cela ne pouvait me laisser de glace. La méthode d'échantillonnage que je sélectionna, soit de recruter des répondants à même les locaux d'un groupe de défense de droits suite à leur rencontre avec un-e intervenant-e dans le cadre de la clinique d'information sans rendez-vous, m'amena à passer plusieurs heures par semaine dans les locaux d'un organisme avec lequel j'entretenais une certaine sympathie. De plus, ma méthodologie favorisa l'existence de périodes d'attente durant plusieurs dizaines de minutes puisque je choisis d'aborder individuellement chacune des personnes locataires avant sa sortie de l'organisme. Ces « temps morts » de la recherche se transformèrent en moments d'interaction et d'échanges avec l'équipe de travail et les personnes locataires présentes sur les lieux.

Bien que j'étais consciente que mes préoccupations étaient loin de celles du chercheur « traditionnel », il m'apparut inconcevable d'attendre assise sur une chaise le passage de locataires répondant aux critères de la recherche et acceptant de m'accorder une entrevue. J'adoptai donc une posture dans laquelle je priorisai le recrutement de répondant-es ainsi que la passation d'entrevues, mais qui m'autorisa également à épauler les travailleur-es de l'organisme qui, plus souvent qu'autrement, apparaissaient débordés par les tâches à effectuer. Je me permis donc de donner un coup de main dans des tâches de nature manuelle n'ayant aucun lien direct avec la mission de l'organisme. Puis, au ménage et à la vaisselle j'ajoutai d'autres tâches presque aussi invisibles et n'ayant pas d'impact sur la relation qui pourrait être développée avec des répondant-es potentielles : relecture de communiqués, corrections d'articles du bulletin des membres, mise à jour des outils utilisés par l'organisme, photocopies de documents. J'aidai également à l'aménagement de la « salle d'attente » des locataires située dans le corridor du centre communautaire : sortie des chaises, du tableau, du chariot avec les publications sur le logement, lavage des chaises en prévention des punaises de lit, ainsi qu'à l'accueil des personnes venues rencontrer un-e intervenant-e. De plus, puisque je connaissais les pratiques et le fonctionnement de l'organisme, il m'était strictement impensable de me réfugier derrière un statut de chercheuse et de rester indifférente aux besoins auxquels j'étais confrontée. Je pris également l'habitude de répondre au téléphone, de relever les messages sur la boîte vocale et de faire des retours d'appel lorsque les circonstances me le permettaient.

Les choses se corsèrent du point de vue éthique et méthodologique lorsque je pris la décision de partager ponctuellement mes connaissances pratiques et théoriques

au cours des rencontres entre locataire et intervenant-e. La disposition du local, qui n'était en fait qu'une salle de classe réaménagée, favorisait une libre circulation des personnes et des propos échangés. Or, le taux de roulement élevé de stagiaires, d'étudiant-es et de travailleur-es temporaires dans l'organisme fit en sorte que ma connaissance des procédures, des lois et des réglementations en matière de louage résidentiel fut souvent plus riche, mais surtout plus juste que celle de l'intervenant-e en place. Je me permis donc, au besoin et au vol, de compléter certaines informations de nature juridique, de les rectifier ou de les corriger, ou encore de proposer des références vers des ouvrages de référence ou de la jurisprudence existante. Ce type d'échanges et d'obtention d'une seconde expertise entre collègues est très fréquent dans les groupes de défense de droits de personnes locataires.

Assumer pleinement ma posture de recherche

N'étant plus collègue mais bien chercheuse, j'étais bien au fait que je transgressai la frontière du travail de la recherche et qu'un tel comportement était des plus délicats. J'étais également préoccupée par les biais qui pouvaient être entraînés par mes ingérences sur mon terrain de recherche. Je choisis néanmoins d'opter pour cette posture participante et de l'assumer pleinement en fonction de deux critères que je considérai comme capitaux dans ma réflexion. Le premier de ces critères concernait les variables étudiées au cours de ma collecte de donnée : en aucun cas, la qualité de la rencontre avec l'intervenant-e ou la satisfaction de son déroulement n'était mesurée dans les entretiens que je menais. Cette information était par ailleurs clairement mentionnée aux répondant-es potentiels lorsque je les sollicitai. Le second critère interpelle le rôle de l'organisme communautaire où j'effectuai ma collecte de données : l'Association des Locataires de Villeray ne constituait pas, en tant qu'organisation, l'objet de ma recherche, mais agissait en tant que lieu me donnant accès à des répondant-es. Dans un monde idéal, je n'aurais pas eu à répondre au téléphone, à commander des dépliants manquants, ou encore à laver des chaises afin d'éviter des infestations de punaises de lit dans les locaux de l'organisme. J'avais toutefois choisi de recruter mes répondant-es à partir d'un organisme et c'était là la réalité de l'organisme.

Mon refus de me cantonner à mon rôle de chercheuse et de conserver une réserve devant les activités ou le quotidien de l'organisme où je recrutais des répondant-es renvoie à ma posture de recherche, qui elle, renvoie à ma vision du monde et à ma posture pour l'appréhender. Celle-ci revêt

une dimension existentielle et identitaire et est intimement liée à ma socialisation, ainsi qu'à mes ancrages théoriques et pratiques.[17] Il me fut difficile d'être indifférente aux besoins de fonctionnement de l'organisme notamment parce que l'équipe de travail en place était constituée d'anciens et possiblement de futurs collègues du milieu communautaire qui, en plus, étaient également des ami-es hors du contexte du travail. Elles et ils me considéraient comme l'une des leurs avant d'être une chercheuse, et je ne mis que peu de temps pour reconnaître que c'était probablement également mon cas. Je souhaitai également me sentir active pendant les périodes d'attente de ma collecte de données, alors pourquoi ne pas le faire en me rendant utile? Je connaissais les tâches à effectuer et j'avais la capacité de les effectuer de façon autonome. De plus, je connaissais les besoins du quartier et je ne savais rester de marbre devant les demandes d'aide et d'information des personnes locataires qui s'entassaient les unes à côté des autres dans le corridor transformé en salle d'attente alors que la liste des messages téléphoniques s'allongeait heure après heure. Certaines semaines, le contexte de collecte de données devint critique au point où je ne pouvais même plus réaliser d'entrevues avec les gens à leur sortie de l'organisme, car ils avaient souvent attendu plus de 90 minutes avant de rencontrer l'intervenant-e avec lequel ils avaient ensuite passés 30 ou 40 minutes. Ces personnes n'étaient évidemment plus disposées à m'offrir une autre heure de leur temps pour une entrevue non rémunérée qui n'allait pas régler leurs problèmes. Les dilemmes méthodologiques et éthiques auxquels je fus confrontée dépassèrent donc la question des réflexes d'une ancienne travailleuse ou de sentiment de culpabilité devant le débordement de l'équipe de travail.

Réflexions sur le choix de ma posture

En sociologie, la question de l'engagement du chercheur se posa traditionnellement sous l'angle de ses convictions et partis pris idéologiques et politiques en regard d'une norme de « neutralité axiologique » en vertu de laquelle un bon savant ne peut porter de jugements de valeur dans son travail.[18] Cette vision interpelle la notion de *wertfreiheit* proposée par Max Weber traduite aux États-Unis par le terme de « axiological neutrality » en 1949 et introduite dans la sociologie française en 1960 par « neutralité axiologique ». Or, tout chercheur est, avant d'être chercheur, un acteur social et un citoyen qui travaille à partir de sa vision du monde et de ses valeurs. Comme plusieurs chercheurs ayant adopté une perspective constructiviste,[18-21,25,27,28] j'entretins une profonde conviction selon laquelle prétendre à une « abstinence axiologique » relève de l'utopie, sinon de

l'illusion, puisque le simple choix d'un sujet de recherche constitue une forme de subjectivité et d'engagement. Portant généralement notre attention sur des domaines avec lesquels nous entretenons des affinités,[19] nous orientons nos choix de méthodes et de théories en fonction de nos origines sociales, de nos parcours de vie, et d'attachements à la fois sociaux et affectifs. Jamais neutre, notre rapport au monde transforme toute posture savante en posture politique.[20] Le dilemme n'est donc pas de choisir si nous voulons ou non faire de la recherche de façon engagée, mais bien de choisir de quel côté nous souhaitons siéger; à savoir celui des dominants ou des dominés [20,21].

C'est ainsi que dans mon expérience de recherche sur les rapports entre la santé et le logement dans un contexte conflictuel, je pris la décision de m'intéresser au point de vue des personnes locataires. Cette posture de valorisation du parti pris et de l'observation du bas, l'un des trois grands modèles types de recherche de l'objectivation en sciences sociales,[22] dérive d'une lecture marxiste et postule explicitement l'adoption d'un certain type de parti pris. Ce modèle soutient que plus les intérêts sociaux du chercheur sont nombreux, plus ils tendent à l'éloigner de la vérité, le rendant incapable de voir les choses telles qu'elles sont. Un regard partisan relayant le point de vue des désavantagés agirait alors comme un biais-anti-biais permettant d'exercer un contrepoids devant une perspective dominante. Le modèle de valorisation du parti pris et de l'observation du bas a été repris par le *feminist standpoint*, une perspective épistémologique féministe qui présente le point de vue des femmes dans le cadre d'une critique des rapports de domination basé sur le sexe. Le *feminist standpoint* défend l'idée que la réalité sera perçue différemment selon la situation matérielle où l'on se trouve puisque tout savoir reflète les intérêts et valeurs de groupes sociaux spécifiques construit dans un contexte social, politique, idéologique et historique particulier.[23] Or, un *standpoint* n'est pas qu'une position intéressée parce qu'elle est porteuse d'un biais; elle est intéressée parce qu'elle est engagée et comporte donc un rôle historique d'émancipation.[24]

Un tel modèle privilégie le regard de l'intérieur, les causalités d'interprétation et les données qualitatives.[22] Mes trois années passées au sein de groupes de défense de droit en logement, qui constituèrent en quelque sorte un « pré-terrain » très riche en contenu, me conduisirent à dresser une série d'observations concernant le profil et les besoins des personnes locataires. De façon générale, je constatai que les personnes locataires possédaient une méconnaissance du système juridique québécois. Plusieurs rapportèrent

un manque de confiance envers le système judiciaire, confièrent leur incompréhension de son fonctionnement, et rapportèrent être intimidés devant le langage juridique. Plusieurs personnes locataires possédaient également un faible niveau de littératie, de sorte que leurs capacités de lecture et d'écriture étaient insuffisantes pour comprendre ou répondre aux avis et autres documents légaux les liant à leur locateur. Ces observations me permirent d'identifier une série de difficultés qui contribuèrent à l'élaboration d'une hypothèse de travail selon laquelle les personnes locataires seraient structurellement défavorisées pour négocier des questions reliées à leur logement avec leur locateur.

En choisissant le côté des dominés, je m'éloignai des thèmes scientifiques issus des courants dominants de la recherche ainsi que des questions et problématiques rencontrant l'intérêt des dominants. Mon engagement du côté des dominés eut pour effet d'augmenter les exigences de rigueur à l'égard de la qualité de mes travaux,[25] car, la « défense pratique des dominés dans les rapports sociaux est associée à l'idée d'une incapacité des militants à construire des objets d'étude objectivables et à manier des méthodes objectivantes ».[26 p76] Or, ma connaissance du terrain facilita ma compréhension des enjeux et du vécu des répondant-es. Mes individualités me permirent d'accéder plus facilement au vécu de mes sujets, car mes « expériences du monde, appréhendées comme singulières, en réalité partagées », rendirent possible l'accès « à l'univers mental et affectif des autres »[27 p169] et conditionnèrent mon intelligence des problèmes à résoudre. La proximité que j'entretenais avec mon objet de recherche se révéla ainsi positive et bénéfique, car elle me donna accès à certains « privilèges » qui ne purent que contribuer à une analyse plus en profondeur de la problématique sur laquelle je travaillai. Une telle position me permit d'avoir une connaissance de l'intérieur des acteurs en matière du logement résidentiel, des problématiques vécues par les personnes locataires ainsi que des politiques et réglementations existantes. Elle facilita également mon accès à un terrain où effectuer mon échantillonnage et contribua fortement à ma compréhension du contexte général dans lequel s'inscrit ma problématique. Elle fut également décisive dans l'identification d'une méthodologie adaptée ainsi que dans la réflexion sur les critères d'exclusion de l'échantillonnage. De plus, ma familiarité avec la problématique me servit pour pallier le nombre limité de connaissances concernant les déterminants de la santé psychologique des personnes locataires puisque les études existantes ne portaient que sur les liens entre les mauvaises conditions de logement et les

problèmes respiratoires, ou encore que sur l'impact du design résidentiel, de l'emplacement et le type des logements, du surpeuplement ou de la température de l'air ambiant sur la satisfaction vis-à-vis le logement occupé.[4]

Enfin, en privilégiant une approche narrative afin que les répondant-es puissent se raconter et construire le sens expérientiel et symbolique de leur vécu locatif conflictuel, je m'aventurai sur le terrain de l'entretien compréhensif. [] Afin de réduire les biais et de m'assurer que les résultats obtenus soient bien ceux exprimés par les participant-es et non l'occasion de faire valoir mes propres points de vue, j'aurais pu travailler à partir d'un questionnaire standardisé ou introduire une tierce personne pour la conduite des entrevues. Cet effacement de mon individualité aurait éliminé, soit, des biais, mais en auraient introduit d'autres par l'ajout d'une autre interviewer ou aurait reproduit des mécanismes exclusifs et réducteurs dans la recherche. L'entretien impersonnel, qui repose sur l'aseptisation de toute influence de l'interviewer sur la personne répondante, ne peut prétendre être la seule méthode sérieuse disponible, car elle ne représente qu'une manière particulière de conduire les entretiens adaptée à certains contextes et dont la preuve de l'efficacité reste à faire. [28 p20] Au contraire, ma sensibilité aux enjeux et à la réalité des personnes locataires présenta l'avantage de rompre la hiérarchie et de mettre les personnes répondantes en confiance, ce qui me permit d'obtenir des données plus riches et signifiantes et contribua à une analyse plus sophistiquée de la problématique à l'étude.

Conclusion

Adoptant un standpoint assumé, je décidai de consacrer ma thèse doctorale sur la question de la souffrance et du mal-être des personnes locataires enlisées dans un conflit locatif, un terrain dans et envers lequel j'étais engagée. Ma proximité avec mon objet de recherche suscita des questionnements sur les imbrications possibles entre mes expériences et mes valeurs dans la conception de la problématique de recherche et dans mes choix théoriques et méthodologiques. Ma capacité de faire de la recherche sur le thème du logement fut également écorchée et interrogée à maintes reprises, suite à quoi mes identités d'intervenante, de chercheuse, de locataire du quartier et de citoyenne furent définies comme étant irréconciliables avec celle d'un « vrai chercheur ».

L'engagement n'est pas l'ennemi de la rigueur scientifique. Cette dernière exige non pas de nier sa propre subjectivité, mais bien de la reconnaître et de la nommer, deux étapes trop souvent laissées pour-compte. La façon d'appréhender un objet de recherche et de le construire s'accompagne

d'enjeux identitaires importants puisque le chercheur, de par son activité de recherche ne peut être neutre : « soit il maintient l'ordre établi, soit il s'engage pour et dans le changement ». [29 p7] Je choisis la seconde option. En partageant mon expérience de chercheuse, j'espère avoir contribué à démystifier le quotidien du chercheur engagé et démontré qu'il est possible de s'engager dans la production de connaissances tout en s'impliquant dans des luttes sociales qui revendiquent une société plus juste et égalitaire. Je me dois toutefois de m'assurer que les connaissances que je contribue à produire soient significatives et signifiantes pour les personnes et les organisations et qu'elles concourent à la stimulation d'une participation individuelle et collective en se constituant comme fondement du changement social. [25] Ma rigueur suppose également un questionnement permanent entre ma représentation scientifique de la réalité et le réel lui-même.

Références

1. Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, 1986.
2. Organisation Mondiale de la Santé. Santé et logement : principes directeurs. France : OMS, 1989.
3. Hwang S, Fuller-Thomson E, Hulchanski JD, Bryant T, Habib Y, Regoeczi W. Housing and population health: a review of the literature. Centre for Applied Social Research, Faculty of Social Work, University of Toronto. 1999.
4. Moloughney B. Le logement et la santé de la population : L'état des connaissances scientifiques actuelles. Initiative sur la santé de la population canadienne, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2004.
5. Weber M. Science as a Vocation. In : Gerth H.H. et Mills C.W (éd.). From Max Weber: Essays in Sociology. New York: Galaxy Book, 1922.
6. Schutz, A. Le chercheur et le quotidien. Paris : Méridiens Klincksieck, 1987
7. René J-F, Panet-Rayond J. Faut-il brûler les pancartes? Le mouvement populaire aujourd'hui. Montréal : ACEF du centre de Montréal et journal La Criée, 1984.
8. Milot P. Rapport de l'enquête du comité de direction auprès des groupes membres du regroupement pour le gel des loyers. Regroupement pour le gel des loyers; 1979.
9. René J-F, Panet-Rayond J. Faut-il brûler les pancartes? Le mouvement populaire aujourd'hui. Montréal : ACEF du centre de Montréal et journal La Criée, 1984.
10. Duval M, Fontaine A, Fournier D, Garon S, J-F. René. Les organismes communautaires au Québec : pratiques et enjeux, Montréal : Chenelière Éducation, 2005.
11. Ce chiffre est tiré des sites Internet du RCLALQ et du FRAPRU consultés le 3 juin 2013. Bien que ces listes puissent être incomplètes, nous vous invitons à les consulter à <http://www.rclalq.qc.ca/index.php?z=21> et <http://frapru.qc.ca/?-Liste-des-membres->.
12. Ville de Montréal. Profil statistique en habitation de la ville de Montréal. Direction de l'habitation de la Ville de Montréal, 2009
13. Bourque D, Comeau Y, Favreau L, Fréchette L. L'organisation communautaire au Québec : Mise en perspective des principales approches stratégiques d'intervention. In : Bourque L et al. (éd.). L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique. Québec : PUQ, 2007; 3-19.
14. Shragge E. Action communautaire : dérives et possibles, Montréal : Écosociété, 2006
15. Association des locataires de Villeray. Rapport annuel 2012-2013
16. Elias N. Engagement et distanciation. France : Fayard, 1993.
17. Dayer C. Élaborer sa posture à travers la thèse. In : M. Hunsmann et S. Kapp (éd). Devenir chercheur. Écrire une thèse en sciences sociales. France : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, 2013, 87-103.
18. Naudier D. et M. Simonet. Introduction. In : Naudier D. et Simonet M. (éd.). Des sociologues sans qualités? Pratiques de recherche et engagements. Paris : La découverte, 2011; 5-21.
19. Lelubre M. La posture du chercheur, un engagement individuel et sociétal. Recherches qualitatives, Hors-Série 2013;14:15-28.
20. Bensa A. Ethnographie et engagement politique en Nouvelle-Calédonie. In : Naudier D. et Simonet M. (éd.). Des sociologues sans qualités? Pratiques de recherche et engagements. Paris : La découverte, 2011; 44-61.
21. Becker HS. Whose side are we on? Social Problems 1967; 14, 3: 239-247.
22. Pires A. De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. In: Poupard, et al. (éd). La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur, 1997;3-54.

23. Tickner JA. Gendering World Politics. New York: Columbia University Press, 2001.
24. Hartsock N. The Feminist Standpoint: Developing the Ground for a Specifically Historical Materialism. In: Harding, S. et Hintikka, M.B. (éd.) Discovering Reality, 1983; 283-310.
25. Thébaud-Mony A. Recherche engagée et rigueur méthodologique. À propos de la recherche sur les cancers professionnels. In : Naudier D. et Simonet M. (éd.). Des sociologues sans qualités? Pratiques de recherche et engagements. Paris : La découverte, 2011; 351-31.
26. Devreux AM. Féminisme et syndicalisme : peut-on objectiver le savoir militant? In : Naudier D. et Simonet M. (éd.). Des sociologues sans qualités? Pratiques de recherche et engagements. Paris : La découverte, 2011; 62-79.
27. Bizeul D. L'expérience du sociologue comme voie d'accès au monde des autres. In : Naudier D. et Simonet M. (éd.). Des sociologues sans qualités? Pratiques de recherche et engagements. Paris : La découverte, 2011; 169-185.
28. Kafumann JC. L'entretien compréhensif. Paris : Armand Colin, 2011
29. Anadón M. La recherche sociale et l'engagement du chercheur qualitatif : défis du présent. Recherches qualitatives 2013; Hors-Série, 14:5-14.

Remerciements

L'auteure remercie le Conseil de Recherche en Sciences Humaines pour l'appui financier accordé dans le cadre de ses études doctorales.

Pour contacter l'auteure:

*Geneviève Breault
Doctorante en santé et société
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal, Québec, H3C 3P8
Canada
Courriel: breault.genevieve.3@courrier.uqam.ca*